Finances communales

Le budget 2017

Budget de fonctionnement 2017

Le budget de fonctionnement 2017 présenté pour approbation au Conseil général affiche un bénéfice de Fr. 63'661.—, soit 0.34% du total des charges. Il est à relever que contrairement aux dernières années, aucun amortissement supplémentaire n'a été planifié.

Avec une augmentation de Fr. 1'239'513.—, les charges atteignent Fr. 18'600'338.—, soit + 7.14%. Les revenus augmentent quant à eux de Fr. 1'477'298.— (+ 8.6%) pour atteindre Fr. 18'663'999.-.

L'augmentation des charges de 7.14% s'explique par une réaffectation de réserves de près de Fr. 700'000.-, qui n'aura cependant aucune incidence sur le résultat final 2017. Les charges d'exploitation du cycle d'orientation, les frais financiers des EMS, du service social et les charges de personnel contribuent également à l'accroissement des charges communales.

L'augmentation des revenus s'explique principalement par une augmentation du revenu des impôts de Fr. 647'198.— due à l'accroissement estimé de la population, mais également en raison d'une progression de l'impôt sur le bénéfice estimée à 8.6% et de l'impôt sur la fortune estimée à 7.8%.

Investissements 2017

Les dépenses d'investissements s'élèvent à Fr. 10'039'245.—. Elles se composent de nouveaux investissements pour 16.94% et de reports de crédits votés pour 83.06%. Tout comme en 2016, une grande partie des reports concerne les crédits ouverts pour l'agrandissement du bâtiment *le Renard* et la réalisation des travaux Valtraloc.

Dans les nouveaux investissements sont notamment prévus : un terrain de foot synthétique à la Planche, l'aménagement de nouveaux locaux pour l'AES, des travaux de réfection des routes communales, des travaux de raccordement au réseau d'eau, l'achat d'horodateurs pour les parkings, l'achat de chaises et tables pour les manifestations, l'achat de pare-ballons pour le terrain de la Condémine, l'étude de nouvelles zones 30 km/h, l'étude d'aménagement urbanistique du centre-village, l'étude de faisabilité d'un nouveau bâtiment communal à l'atelier de couture.

Planification 2018 à 2022

Le Conseil communal présente le premier budget de la nouvelle législature. Découlant de la planification financière et du programme de législature ambitieux, plusieurs projets importants pour le développement et l'avenir d'Attalens devraient voir le jour durant la nouvelle législature : l'aménagement du centre du village, le développement de structures sportives et de loisirs, la réalisation de projets avec les infrastructures et terrains acquis par la commune. Les investissements en cours devront également être finalisés: l'agrandissement du bâtiment *le Renard* et la traversée Valtraloc. Les projets de district comme la rénovation des EMS du Châtelet et du foyer St-Joseph et l'extension du CO de la Veveyse et de la station d'épuration viennent s'ajouter encore à ceux d'Attalens.

La planification financière renseigne sur la capacité d'investissement de la commune. Elle permet la comparaison entre les moyens financiers à disposition à moyen terme et les investissements projetés. C'est un exercice compliqué, l'estimation des recettes et des dépenses d'une commune comportant de nombreux facteurs imprévisibles.

Les incertitudes relatives à l'aménagement du territoire (LAT) rendent difficile une vision à long terme du développement de la commune. Le Conseil communal devra également réfléchir, d'entente avec les communes voisines, sur la suite qu'il souhaite donner à l'étude de fusion. En cas de poursuite de la démarche, les implications financières et structurelles sur la commune seront importantes. Enfin, les conséquences financières de la modification de la Loi sur les finances communales (MCH2 et RIEIII) ne sont, à ce jour, pas encore connues.

Dans ce contexte, le Conseil communal se doit cependant de relever la bonne santé financière de la commune et souhaite mener de concert avec le législatif la réalisation des projets planifiés.

Fin du mandat de M. André Dumas

COMITE DU VOG

Membre fondateur et membre du comité durant de nombreuses années, André Dumas, habitant d'Attalens, a mis cette année un terme à son mandat au sein de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye, Veveyse – Oron – Glâne (VOG). Retour sur ces années passées au sein de l'association.

André Dumas a été élu au Conseil communal d'Attalens en 1978 où il a siégé jusqu'en 1997 : 10 ans comme Conseiller communal, puis 9 ans comme Syndic. Membre fondateur du VOG, il entre en 1996 au comité de direction en remplacement de M. Pachoud, ancien Syndic d'Attalens et premier président du comité de direction du VOG. Il fait partie de la commission technique depuis 2000.

En 1978, un groupe de travail composé de représentants des communes s'est formé et a œuvré durant 10 ans à la mise en place d'un système d'épuration pour les communes de la région. Des trois projets retenus, la Confédération a choisi le plus grand, qui prévoyait l'implantation d'une station d'épuration des eaux usées (STEP) à Ecublens.

Composé dès le départ de communes fribourgeoises et vaudoises, le VOG a été fondé en 1988 pour gérer le réseau intercommunal d'évacuation des eaux usées, son but principal étant l'exploitation et l'entretien de la future STEP de la Verna et des installations y amenant les eaux usées. Le premier coup de pioche a été donné en 1990 et la station inaugurée deux ans plus tard.

Le VOG – une collaboration transfrontalière

Au VOG, André Dumas a toujours été intéressé par la collaboration et l'ouverture vers le canton voisin, novatrices à ce moment-là. Il évoque en souriant les relations tendues qui régnaient alors : « Vaudois et Fribourgeois étaient assis chacun d'un côté de la table et se regardaient en chiens de faïence ! Ce doit être la première association intercantonale d'une telle envergure. Pour l'époque, c'était incroyable que des Vaudois et des Fribourgeois acceptent de s'asseoir à la même table et de travailler ensemble, alors qu'aujourd'hui c'est naturel. »

La STEP aujourd'hui et demain - Une évolution technologique constante

André Dumas relève que depuis sa fondation, le VOG a toujours assuré la mise à jour des différents secteurs de la STEP. Cette volonté constante de suivre les évolutions technologiques et informatiques a permis d'absorber la croissance démographique de la région tout en respectant les normes. Construite avec une capacité de 22'000 équivalents/habitants (EH), elle traite aujourd'hui environ 25'000 EH.

STEP la Verna Source : Journal *Le Courrier*

Un EH représente une unité de mesure de la pollution moyenne rejetée par habitant et par jour.

La STEP arrive cependant aujourd'hui à saturation. Le projet d'agrandissement, devisé à environ 25 millions de francs, a pourtant pris du retard en raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire. En effet, l'utilisation de terrains agricoles pour l'agrandissement doit normalement faire l'objet d'une compensation. Le projet étant jugé d'importance cantonale, le VOG a cependant bon espoir qu'une solution voie le jour rapidement.

Préserver l'eau au quotidien

Alors que le VOG veille chaque jour à la qualité des eaux qu'il traite, deux règles simples peuvent faciliter le traitement des eaux usées.

Les WC ne doivent pas servir de poubelle – Il ne faut pas y jeter des déchets solides, de l'huile ou encore des médicaments. Ils bouchent les canalisations et rendent l'épuration des eaux plus difficile.

Pas de lingettes dans les toilettes – Il existe aujourd'hui une grande panoplie de lingettes, que ce soit pour les mains, les fesses de bébé ou pour se démaquiller, pour enlever la poussière ou nettoyer la lunette des WC. Après utilisation, il faut les jeter à la poubelle. Jetées dans les toilettes, elles obstruent les canalisations et les stations de pompage, occasionnant des dégâts importants.

Réaménagement de la route cantonale

VALTRALOC – TROISIEME ETAPE DES TRAVAUX

Dans l'Attalens Info de septembre, le Conseil communal a pris connaissance, en même temps que les citoyens d'Attalens, des remarques de quelques commerçants se plaignant de l'impact de Valtraloc. Il juge nécessaire de nuancer le propos par les considérations suivantes. Il est vrai que les travaux sur la route cantonale ont très certainement eu un impact négatif sur les commerces riverains. La direction des travaux et l'entreprise responsable du chantier ont cependant fait tout leur possible pour maintenir l'accès aux commerces.

L'interview des commerçants a été réalisée alors que les travaux n'étaient pas encore terminés. Maintenant que c'est le cas, les riverains se disent satisfaits et ont remarqué une diminution du bruit de la circulation, grâce au revêtement phonoabsorbant.

Alors que les commerçants déplorent un manque d'informations concernant Valtraloc, il est utile de rappeler que le projet a été discuté à plusieurs reprises lors de séances du Conseil général qui sont ouvertes au public. De plus, chaque nouvelle étape Valtraloc a été présentée dans les pages de l'Attalens Info, ceci avant qu'elle ne débute.

En cette fin d'année ont débuté les premiers travaux de la troisième étape des travaux Valtraloc. Ils se poursuivront au printemps prochain avec le réaménagement du secteur de la route cantonale allant de la rue de la Grande-Fin à l'entrée du village côté Vevey. Durant cette période, un trafic en alternance sera mis en place, réglé par des feux de signalisation.

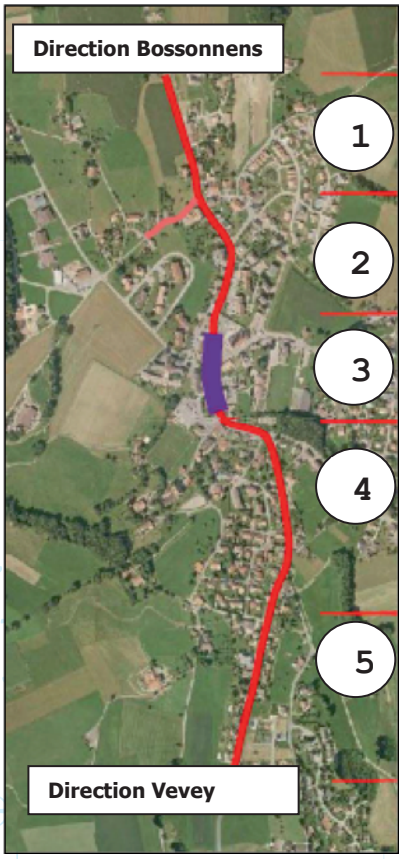

Etapes du projet

1. **secteur d'approche nord** – de l'entrée côté Bossonnens jusqu'à la rue de la Croix-de-Montet
2. **secteur urbain nord** - de la rue de la Croix-de-Montet au centre-village
3. **secteur central :** centre-village
4. **secteur urbain sud :** du centre-village à la rue de la Grande-Fin
5. **secteur d'approche sud :** de la rue de la Grande-Fin à l'entrée côté Vevey

Objectif du projet

Le réaménagement de ce tronçon (secteur d'approche sud) fait partie d'un ensemble de travaux entrepris dans le cadre du concept Valtraloc (valorisation de la traversée de la localité) et dont la première étape a été réalisée en 2015.

Le projet a pour objectif principal de mettre en place des mesures permettant de maîtriser la vitesse de circulation.

La diminution de la vitesse permet en effet d'améliorer la sécurité et la qualité de vie des habitants, tout en réduisant le bruit lié au trafic dans les localités.

Fondements du projet

La traversée du village a été découpée en secteurs afin d'amener progressivement la vitesse des véhicules de 80 km/h hors localité à 30 km/h au centre. Pour y parvenir, une réduction de la largeur de la chaussée de 7 à 5.60 mètres est prévue avec la pose d'un revêtement phonoabsorbant pour atténuer le bruit de la circulation.

Projet de réaménagement du secteur d'approche sud – de la rue de la Grande-Fin à l'entrée côté Vevey

Dans ce secteur, une bande cyclable est prévue de chaque côté de la route. Le trottoir actuel avec bordure haute côté ouest est maintenu. Un îlot central de sécurité est prévu au passage piétons de l'arrêt de bus de la Grande-Fin.

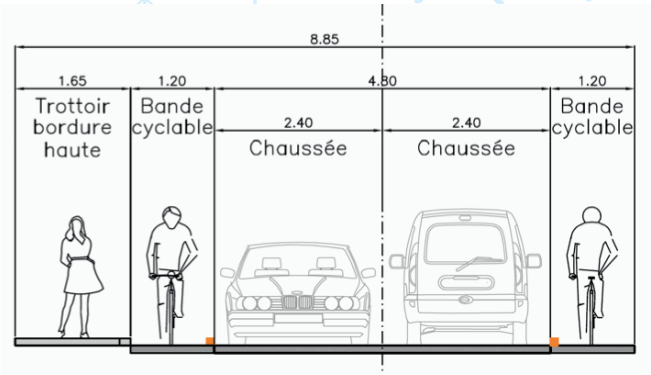

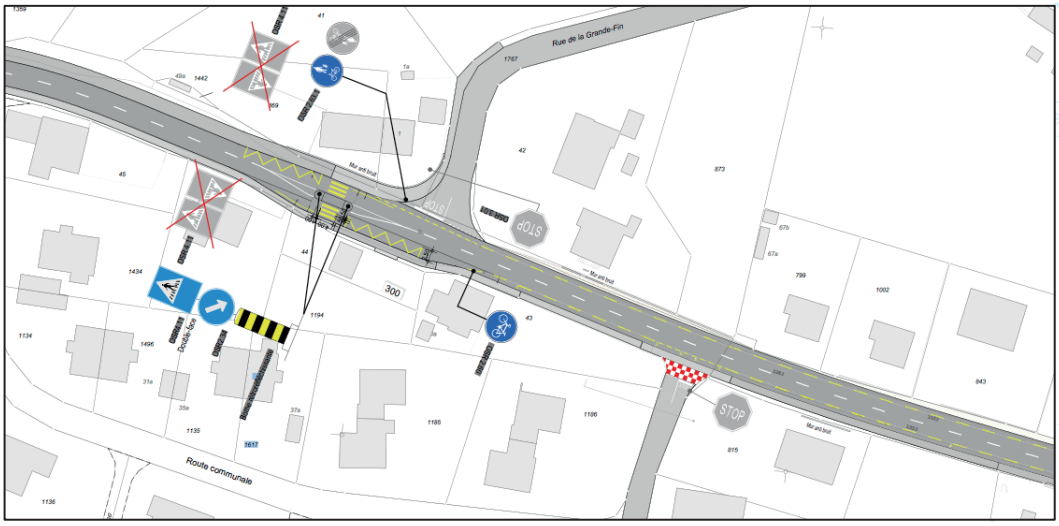

Etapes de construction

Le secteur d'approche sud sera réalisé en 2017, suivi en 2018 du secteur urbain sud. Le projet d'urbanisme pour le centre-village, qui n'est actuellement pas finalisé, sera réalisé en dernier et débutera en principe à l'automne 2018.

Commune

En Bref

Obtention du label Apépo par la crèche les Petits Lions – Toute l'équipe éducative de la crèche a suivi la formation Apépo. Ce label vise à donner aux professionnels les outils nécessaires au développement d'une société où chacun trouve sa place dans le respect et la bienveillance. Des activités sur les émotions, la confiance en soi et les compétences relationnelles de l'enfant ont notamment été abordées afin de pouvoir offrir à chaque enfant de la crèche un bon départ dans la vie émotionnelle et relationnelle.

Fermeture du bureau communal et de la déchetterie

Durant les fêtes de fin d'année, **le bureau communal** sera fermé du vendredi 23 décembre 2016 à 10h00 au lundi 2 janvier 2017. Réouverture du guichet le mardi 3 janvier 2017 à 9h30.

La déchetterie sera fermée les samedis 24 et 31 décembre 2016.

Joyeux Noël et heureuses fêtes de fin d'année à tous. Le Conseil communal présente ses vœux les plus chaleureux pour l'année 2017 aux membres du personnel communal, aux Conseillers généraux, aux personnes qui de près ou de loin participent à la vie de la commune.

Commune

Creation de deux nouvelles commissions

Le Conseil communal a décidé de mettre sur pied deux nouvelles commissions pour le soutenir dans ses activités.

Commission des bâtiments et infrastructures – Cette commission consultative a pour but de soutenir le Conseil communal dans le suivi de la gestion stratégique des bâtiments et des infrastructures communales.

Elle est composée de 5 à 7 membres qui se réunissent plusieurs fois par année. Le président est Guillaume Savoy, Conseiller communal. Les membres sont MM. Michel Savoy, Syndic, Gérard Colliard, Yves Savoy, Christian Nessensohn, Cyril Grandjean, Conseillers généraux et Carlos Alder. La durée de leur mandat correspond à la période législative.

Ses principaux objectifs sont les suivants:

- collaborer au suivi de la gestion stratégique des bâtiments et des infrastructures communales ;
- définir les besoins actuels et futurs en matière d'infrastructures ;
- établir des propositions concernant la gestion, l'entretien, la rénovation et le développement des bâtiments de la Commune, ceci dans le respect du développement durable ;
- évaluer les propositions du Conseil communal relatives aux bâtiments communaux.

Commission de l'énergie et du développement durable La commission forestière n'ayant pas été reconstituée pour cette législature, le Conseil communal a décidé d'étendre les domaines de compétence de la commission de l'Energie au développement durable, intégrant ainsi certains aspects que traitait la commission forestière.

Attalens : Cité de l'Energie
Commission de l'énergie et de l'environnement

Cette commission consultative est composée de 5 à 9 membres qui se réunissent plusieurs fois par année. Le président est Philippe Alibert, Conseiller communal. Les membres sont MM. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal, Béatrice Perroud, Eliot Savoy, Christian Nessensohn, Vincent Grognuz, Conseillers généraux, ainsi que Fabrice d'Agostino, Paul Rosset et Gabriel Guex. La durée de leur mandat correspond à la période législative.

Ses principaux objectifs sont les suivants:

- suivre le plan communal des énergies ;
- établir des propositions concernant les aspects énergétiques communaux ;
- évaluer les propositions du Conseil communal relatives au développement durable ;
- favoriser les transports publics et la mobilité douce ;
- soutenir la création d'aménagements à but social en lien avec l'environnement.

A l'école en

Pedibus

Une ligne Pédibus a vu le jour à Attalens. C'est un système d'accompagnement des enfants à pied à l'école, sous la conduite de parents.

La ligne part du Chemin d'En Perrey, passe par le chemin de la Reraise, la rue de la Grande-Fin et enfin la route cantonale jusqu'à l'école, avec un arrêt à la croisée du chemin de la Reraise et de la rue de la Grande-Fin.

Si vos enfants ont envie de vivre cette aventure ou si vous avez envie de nouer des contacts avec d'autres parents, pourquoi ne pas rejoindre la ligne Pédibus ? Pour tout renseignement, contacter Mme Sarah Duflon au 078 611 41 52.

Vous pouvez aussi créer une nouvelle ligne. Le Pédibus, c'est une invention qui change la vie!

Pro Senectute

Service de declaration d'impots et table d'hotes

Déclaration d'impôts

Pro Senectute canton de Fribourg remplit les déclarations d'impôt simples (pas d'immobiliers loués, pas de titres) par le biais de collaboratrices/teurs compétents et discrets.

Pour qui ? Personnes âgées de 60 ans et plus domiciliées dans le canton de Fribourg
Où ? Visites à domicile ou à l'administration communale de Châtel-St-Denis
Quand ? Du 30 janvier au 2 avril 2017
Coûts ? Fr. 60.- pour une heure + Fr. 20.- pour chaque ½ heure supplémentaire.

Table d'hôtes à Châtel-St-Denis

Pro Senectute Fribourg vous propose de prendre un bon repas, dans une ambiance chaleureuse autour de tables d'hôtes organisées par des bénévoles.

Pour qui ? Personnes âgées de 60 ans et plus domiciliées dans le canton de Fribourg
Où ? A Châtel-St-Denis chez Chantal Honegger- Rupp – 079 215 02 08
Quand ? Les mercredis 21 décembre 2016, 18 janvier, 15 février, 15 mars et 19 avril 2017
Coûts ? Fr. 15.-/personne
Renseignements et inscription jusqu'à 48 h à l'avance auprès du responsable de la table

Pour plus de renseignements: Pro Senectute, Passage du Cardinal 18, CP 169, 1705 Fribourg. Tél : 026 347 12 40. Heures d'ouverture : 8h30 à 11h30 et 13h00 à 17h00.

Coaching et hébergement de StartUp

Fri Up

FRI UP, L'ACCÉLÉRATEUR DE STARTUPS 100 % FRIBOURGEOIS

Créez votre entreprise et faites-vous accompagner par des professionnels durant toutes les étapes nécessaires au succès de votre projet !

Fri Up est l'organisme officiel de soutien aux stratups du canton de Fribourg. Son équipe encourage l'esprit entrepreneurial et analyse tous vos projets de création d'entreprise.

FRIUP

Fribourg – Vaulruz – Morat | T 026 425 45 00 | office@friup.ch | www.friup.ch